

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2015

L'An deux mil quinze le douze janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de GILHOC-SUR-ORMEZE (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de M Amédée Siméon BLANC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 01 2015

Présents : M BLANC Amédée – M VALLA Max – Mme JULLIEN Anne-Marie - M JOLY Jean-Pierre - M ASTIER Sabin - M NERON Julien - Mme DEBEAUX Corinne – M BRUCHON Fabrice – Mme CANEL Monique – Mme DUMAS Nathalie - M COMBET Rosan

Absent :

Secrétaire de Séance : M BRUCHON Fabrice

M Le Maire demande a ajouter à l'ordre du :

– demande subvention exceptionnelle du comité des fêtes

Les conseillers acceptent.

1 – DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET EAU

Les crédits n'étant pas disponible au compte 615 pour mandater, il convient de faire une DM pour pouvoir inscrire les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
vote la DM n°4 au BP EAU 2014 comme suit :

diminution	article 621	400,00 €
	article 654	123,00 €
augmentation	article 615	523,00 €

BUDGET COMMUNE

Les crédits n'étant pas disponible aux comptes 1313 et 13151 pour mandater les subventions relatives au multi-services perçues en 2013 et a affecter a un compte non amortissable, il convient de faire une DM pour pouvoir inscrire les crédits nécessaires.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
vote la DM n°2 au BP COMMUNE 2014 comme suit :

diminution	article 2116	10 000,00 €
------------	--------------	-------------

	article 21534	19 261,00 €
	article 21321	10 000,00 €
augmentation	article 1313	26 174,00 €
	article 13151	13 087,00 €

2 – TARIFS 2015

EAU

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité : de fixer les tarifs pour 2015 soit le prix de l'eau à 1,59 € HT/m3 (un euros et cinquante neuf cents).

Les conditions de facturation sont les suivantes:

- **Facturation des m3 réellement consommés ;**
- **Abonnement d'un montant de 81,80 € (quatre-vingt un euros et 80 cents) par compteur.**
- **La location du compteur d'un montant de 15,92 € (quinze euros et 92 cents) par compteur.**

Augmentation de 2 % par rapport à 2014.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Ce tarif se compose d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable.
M le Maire rappelle que l'agence de l'eau impose un tarif au m3 minimum de 0,70 € pour 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DECIDE de fixer une part variable proportionnelle au m3 d'eau consommé de 0,70 € le m3
DECIDE de fixer une part fixe de 12 € par abonné

SALLE POLYVALENTE

Le conseil municipal évoque les différents tarifs proposés actuellement pour les associations locales, les associations extérieures, les particuliers de la commune et les particuliers extérieurs.

M Neron précise que les locations aux particuliers pour une durée de 3h et 12 h ne sont pas adaptés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
DECIDE de fixer les tarifs pour 2015 (voir tableau joint)

3 – BUDGETS 2015

Autorisation de mandater des investissements sur le budget 2015 avant son vote à hauteur de 25 % du budget de 2014

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement budget commune et eau dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

4 – CIRCULATION ET STATIONNEMENT : VILLAGE

Suite à la réunion publique du 29 novembre 2014 et après diverses échanges.

Il est décidé de :

- mettre en sens unique RD 238 pour sa partie du relais de l'Ormèze à la « Petite place » (sens de circulation dans la descente)
- mettre en sens unique le chemin rural de Fay à Gilhoc pour sa partie du relais de l'Ormèze au lieu dit « la grange » (sens de circulation dans la montée)
- interdire à la circulation la rue de l'église (sauf riverains)
- de limiter et interdire le stationnement dans le village (voir plan)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau plan de circulation et stationnement dans le village, charge M Le Maire de prendre les arrêtés nécessaires, et de mettre en place la signalisation.

5 – COMITE DES FETES

Le comité des fêtes de Gilhoc-Sur-Ormèze a été retenu pour organiser une manche de la coupe de France de bucheron nage de précision.

Cette compétition se déroulera le 28 mars 2015 en même temps que la foire.

Le comité des fêtes a sollicité une subvention exceptionnelle de la part de la commune (nécessaire pour que le comité des fêtes puisse prétendre à des aides éventuelles du Département et de la communauté de communes du pays de Lamastre).

Le comité des Fêtes a fourni un bilan prévisionnel des dépenses. (montant prévisionnel total 11 269,60 €).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **Décide d'allouer une somme de 800,00 €**
- **Dit que les crédits nécessaires seront portés au compte 6574 du BP 2015**

6 – DIVERS

– **une trentaine de bénéficiaires du service de l'assainissement intente une action contre la commune pour le montant du droit de branchement mis en place juillet 2014. M Le Maire et les adjoints on rendez-vous le 16 janvier avec M BOUZIN du SDEA (Syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche)**

– **M Le Maire présente une demande du Syndicat de Défense de la « Châtaigne d'Ardèche ». En effet, il sollicite les communes et institutions pour le financement de la lutte contre le cynips. Un lâcher de Torymus coute 250 € HT.**

M Le Maire présente le plan de financement prévisionnel pour 2015.

- **Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**
- **Décide d'allouer une somme de 250,00 €**
- **Dit que les crédits nécessaires seront portés au compte 6574 de BP 2015**

Prochain conseil municipal le 17 février 2015 à 20 h 00

La Séance est levée à 22h30

